



© Nikola Krtolica

Olivier Metzner, avocat au barreau de Paris

Économie et Management a rencontré Olivier Metzner, avocat au barreau de Paris. Après un baccalauréat G1 de techniques administratives et des études de droit, il est devenu un spécialiste reconnu en droit pénal des affaires, en France et à l'étranger.

Propos recueillis par Antoine et Hervé Kéradec

Quel a été votre parcours scolaire ?

Un très mauvais parcours scolaire, j'ai redoublé certaines années, j'ai été mis à la porte de nombreuses fois, notamment du lycée de Flers dans l'Orne, à six kilomètres du domicile de mes parents. Il faut dire que j'étais souvent récalcitrant et revêche. Je ne respectais pas beaucoup les membres du corps enseignant. J'ai finalement obtenu mon bac en 1970, donc j'ai vécu Mai 68 en province, en pension à Vire. J'ai participé aux manifestations de 1968 dans cette ville, nous étions trois dans mon lycée avec une photo dans *Ouest France*...

Vous étiez dans un lycée public ?

Ah oui, toujours dans des lycées publics ! C'était les prémices de la filière économique. C'est l'époque durant laquelle on a créé les bacs G. J'ai été accepté dans une classe G1, qui préparait à un baccalauréat de secrétariat, je suis devenu un spécialiste de la sténodactylo, ce qui s'est révélé très utile par la suite... J'ai obtenu mon bac sans difficulté mais à vingt et un ans. C'était une des premières années où le bac de français se présentait en première et pas en terminale. Je devais avoir une moyenne de 4/20 en français depuis des années, mais je lisais énormément. L'examinateur a voulu m'interroger sur un livre de Gide dont je ne me souviens plus du titre et je lui ai dit que ce serait peut-être mieux de parler d'un autre livre du même auteur, *Les Nourritures terrestres*. Comme je l'avais lu dans tous les sens, je pouvais en parler des heures et j'ai eu 17/20. Les autres épreuves portaient notamment sur la sténo, la dactylo... Ce bac G ne donnait la possibilité d'aller à l'université qu'en droit et en sciences économiques. Je me suis donc inscrit en droit, mais plus que faire du droit, je voulais devenir avocat !

Cette vocation est apparue très tôt ?

J'étais révolté contre les injustices, à l'école et ailleurs. Et par exemple quand un professeur punissait un élève qui n'était pas responsable d'une bêtise, il m'est arrivé de me dénoncer à la place de celui qui n'était pas assez courageux pour le faire. C'était une révolte de tous les instants, et puis certaines lectures m'ont conduit à cela. À l'époque – ça m'avait beaucoup marqué – j'avais lu l'histoire d'un berger condamné pour avoir tué et violé une petite fille. C'était un homme frustré qui ne parlait aucun patois compréhensible, et qui n'a jamais pu dire s'il était coupable ou innocent. Il n'a pas été en mesure de se défendre. Et c'est là que j'ai compris qu'il fallait aider ces personnes, qu'il fallait une interface entre le système judiciaire et ceux qui ne comprennent pas ce système. La lecture de Kafka m'a encore plus engagé dans cette voie.

> portrait chinois

Si vous étiez un animal ?

Un cheval, pour son caractère, son indépendance.

Si vous étiez une chose ?

Un miroir, parce qu'il voit tout sans rien dire et qu'il reflète la vérité à l'infini.

Si vous étiez une fleur, une plante, un végétal ?

Un nénuphar. *No comment.*

Si vous étiez une saison ?

Le printemps. C'est toujours l'avenir. Les prunus qui fleurissent roses.

Si vous étiez une voiture ?

N'importe laquelle, mais avec un chauffeur ! Je travaille en voiture, ainsi je gagne une heure par jour.

Si vous étiez un lieu ?

Une île, bien sûr, je suis un amoureux de la mer, des marées, je suis un solitaire.

J'ai fait mon droit à Caen tout en étant « pion ». L'université de Caen avait beaucoup de « turbo-profs » qui venaient faire trois heures de cours par semaine. J'y ai eu des professeurs très brillants, jeunes agrégés qu'on envoyait en province au début de leur carrière. Toutefois, la pratique du droit me passionne davantage que la théorie et je considère qu'encore aujourd'hui l'enseignement du droit est trop décalé de la réalité juridique du monde. J'ai finalement pris l'option d'exercer le métier d'avocat avec la perspective de m'arrêter à quarante ans pour faire de la voile dont je suis très tôt devenu un passionné, au point d'avoir voulu un temps devenir skippeur. Mais la passion du droit et de sa pratique l'a emporté et j'ai passé le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA). En 1975, je me suis dit que le métier d'avocat ne pouvait s'exercer de façon indépendante qu'à Paris. Je ne connaissais ni avocat ni magistrat... J'avais rencontré un avocat sur un voilier, il m'a engagé – plus pour me faire plaisir qu'autre chose –, il faisait du droit commercial, ça ne me passionnait pas vraiment, et au bout de six mois, je me suis mis à mon compte. Je n'avais pas de garantie financière, mais c'était plus facile à l'époque qu'aujourd'hui, un cabinet était moins lourd à créer.

Avez-vous eu des maîtres, des modèles ?

Oui j'en ai eu plusieurs, des gens comme Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, l'avocat de Dominique Strauss-Kahn. Et Pierre Jacquet, le collaborateur de René Floriot, un des plus grands pénalistes du xx^e siècle. J'apprenais beaucoup en écoutant les autres. Aujourd'hui on fait des stages et on est formé par quelqu'un, cela n'a pas été le

cas pour moi. J'étais un peu timide et angoissé, dès qu'on citait un article, j'allais vérifier dans le code, et je me suis mis à fond dans la procédure pénale, à soulever toutes ses irrégularités. Comme personne ne le faisait à l'époque – les policiers et les juges faisant un peu n'importe quoi dans ce domaine –, il m'a été facile de trouver de multiples causes de nullité. J'ai fait sortir de nombreuses personnes de prison ! Cela m'a créé une réputation, cela a même entraîné des réactions à un niveau assez important : auprès du garde des Sceaux Robert Badinter, des syndicats de police, de l'Assemblée nationale... Certaines personnes m'ont pris pour l'avocat miracle, celui qui faisait sortir les gens de prison. C'est la procédure qui a permis cela durant quelques années, puis les textes ont été modifiés. Ce travail sur la procédure demande beaucoup de pragmatisme et une connaissance très approfondie des dossiers.

Cette approche du droit n'est-elle pas restrictive ?

La procédure n'est en rien négligeable et secondaire, c'est la marque d'un État de droit. J'ai donc longtemps fait du droit pénal commun, le droit pénal des affaires n'existait pas encore. Il y avait juste quelques affaires d'abus de biens sociaux... Puis à la fin des années 1980, sont apparues les affaires politico-financières, comme l'affaire de la Cogedim. À l'époque, on considérait les avocats pénalistes avec un certain mépris, considérant que ceux qui défendent les voyous en sont aussi. Ce qui était vrai pour quelques-uns, pas la majorité. Puis les gens concernés se sont retrouvés en prison, les dirigeants qui avaient pris leur avocat de société pour les défendre se sont rendu compte rapidement que ces derniers n'étaient pas adaptés, les avocats eux-mêmes l'ont reconnu, donc ils ont commencé à faire appel à moi. Je suis le premier à avoir pris le virage du droit pénal des affaires au sens large, incluant d'ailleurs les problèmes environnementaux, comme les catastrophes du *Concorde* ou de l'*Érika*...

Comment vos clients vous choisissent-ils ?

Je ne vais jamais chercher un client, pour une raison très simple : si vous êtes demandeur, vous vous placez en position de faiblesse par rapport au client. Donc ce sont eux qui viennent me chercher sur référence, par le bouche-à-oreille. Par exemple, quand Bertrand Cantat a été arrêté à Vilnius, sa famille et les membres de Noir Désir sont allés voir Danielle Mitterrand et Jack Lang pour être conseillés sur le choix d'un avocat, et c'est mon nom qui a été cité. Aujourd'hui, pour le droit pénal des affaires, il y a aussi les guides internationaux qui classent les cabinets d'avocats.

Acceptez-vous toutes les demandes ?

Je refuse certains dossiers si je ne « sens » pas la personne. Je ne cherche pas à savoir s'il est coupable ou pas, je ne suis pas là pour ça. Je prends connaissance des éléments du dossier. Et si le type veut soutenir une position insoutenable, je dis non, je ne suis pas le meilleur avocat pour ça. La relation avec le client est primordiale, surtout avec des gens qui ont une position sociale très importante. Par exemple, lorsque vous êtes à la tête d'une grande banque, tout le monde vous courtise, tout le monde est à vos pieds. Vous devez faire comprendre à votre client que, devant un juge, il perd tout pouvoir ; cela n'est pas simple du tout. Il faut que s'instaure un vrai climat de confiance. Plus les clients me disent de choses, mieux ils seront défendus, cela me permet d'anticiper les problèmes.

Quelles sont vos motivations ? Comment avez-vous fait pour rester passionné par votre métier ?

Je suis passé au droit pénal des affaires qui touche à des affaires passionnantes. En début de carrière, on découvre les gens ; dans le pénal de droit commun, quand j'ai démarré dans la profession, je n'avais jamais vu un voleur de ma vie. Donc je m'intéressais à eux, à leur parcours et je découvrais un domaine que je ne connaissais pas. Puis, quand j'ai commencé avec le droit pénal des affaires, vers 1980, j'ai découvert beaucoup de problèmes de notre société : les affaires des écoutes de l'Élysée, l'affaire Clearstream, les délits financiers, les services secrets, les rouages de l'État... Être avocat d'affaires est passionnant : c'est un poste d'observation fabuleux, on a une vision transversale de la société. Et cela d'autant plus que maintenant tout est devenu pénal : l'air que vous respirez peut vous causer des problèmes de santé parce qu'il y a de l'amiante, votre eau parce qu'il y a du phosphate ! On pénalise tout, à tort d'ailleurs, et c'est une dérive que la mondialisation a amplifiée.

Est-ce que le profil des juges a changé ?

Oui, il a évolué sur les connaissances techniques. Les avocats comme les juges connaissaient mal les problèmes d'ordre financier. Les juges sont devenus plus spécialisés et plus compétents, et les avocats qui n'ont pas pris le virage se retrouvent dépassés.

Que pensez-vous d'une prochaine réforme du statut de procureur ?

Il faudrait rendre les procureurs totalement dépendants et les juges totalement indépendants. Aujourd'hui on passe d'un corps à l'autre. Un jour vous êtes substitut du procureur, le lendemain vous êtes juge, cette schizophrénie est invraisemblable.

Que vous inspire Pierre Joxe, ancien ministre, ancien premier président de la Cour des comptes et membre du Conseil constitutionnel, qui, a 75 ans, est devenu avocat pour défendre des mineurs ?

J'aime beaucoup Pierre Joxe, c'est quelqu'un de très rigoureux. Je trouve extraordinaire qu'un homme qui a été ministre de l'Intérieur et président de la Cour des comptes devienne avocat pour une cause qui n'est pas partisane, en se faisant commettre d'office pour des mineurs. Il se dévoue à une cause qui ne lui rapporte pas d'argent ... C'est admirable que des gens qui pourraient se dire qu'ils ont déjà beaucoup donné se consacrent à de jeunes délinquants. Et le cas des mineurs pose des problèmes très difficiles : faut-il les mettre en prison, par exemple ?

Comment travaillez-vous avec vos collaborateurs ? Quand vous prenez un dossier, comment cela se passe-t-il ?

Je désigne un collaborateur ou un associé, on travaille à deux ou au maximum à trois sur un dossier très complexe, mais pas plus sinon il y a trop de dispersion. Mes collaborateurs ont en général une double formation, droit et si possible Sciences po ou école de commerce, avec l'obligation d'être bilingue, car nombre de mes rendez-vous sont en anglais. Je n'ai pas assez travaillé l'anglais au lycée et je le regrette, mais compte tenu de ma réputation, mes clients étrangers acceptent que je parle mal cette langue. Je comprends tout ce que mon client dit, mais je réponds en français puisque chacun de mes mots engage ma responsabilité et est soupesé par mon client. C'est mon collaborateur qui traduit. Je prends des jeunes associés, pour favoriser la collaboration. J'ai trois associés qui ont commencé il y a huit ans chez moi et qui travaillent uniquement sur mes dossiers. Ils assistent à tout, aux audiences, aux rendez-vous avec le client, etc.

> biographie

1949 : naissance le 22 novembre, à Champ-Haut (Orne)

1975 : entrée au barreau en 1975

1976 : création du cabinet Metzner associés

1979 : première plaidoirie contre la peine de mort

1988 : spécialisation dans le droit pénal des affaires

2000 et suivantes : grandes affaires politico-financières (F. Meyers-Bettencourt, D. de Villepin, J. Kerviel) et développement du cabinet à l'international

Qu'est-ce qui caractérise votre façon de travailler ?

Je cherche toujours à simplifier les problèmes, les dossiers peuvent faire jusqu'à 50 000 pages. Je n'ai pas le temps de tout lire, il faut donc faire des synthèses. Je comprends le dossier par schémas avec des notes d'accompagnement. J'ai été conduit à plaider avec un PowerPoint à l'audience Kerviel. Pour expliquer ce qu'est un « desk de trader » dans cette affaire, j'ai projeté des photos du desk. Voilà la distance entre deux traders, et comment celui qui est à côté n'a pas entendu ce que l'autre a fait. La représentation graphique, la photo ont beaucoup d'impact. Quand vous avez un flux financier qui passe par vingt structures,

si vous n'avez pas un schéma, c'est impossible à comprendre. Dans l'affaire du crash du *Concorde*, j'ai fait faire une reconstitution en trois dimensions. Très peu d'avocats se sont mis à ça. La numérisation des dossiers est aussi une aide considérable, il suffit de taper les mots clés et vous retrouvez ce que vous cherchez.

Enfinement à quoi attribuez-vous votre réussite ?

Oh c'est très simple, ce qui m'a fait réussir, c'est le travail et c'est aussi la passion. Le travail sur les dossiers, le souci de toujours simplifier les problèmes : le droit, c'est mathématique ! ●

> juriste d'entreprise

À la différence de l'avocat, qui travaille généralement pour sa propre clientèle, le juriste d'entreprise est salarié d'une société ou d'un groupe. Sa principale mission est de protéger les intérêts de l'employeur pour lequel il travaille, dans des domaines aussi divers que les droits commercial, fiscal, social, de la concurrence, de l'environnement, des brevets, de la propriété intellectuelle, etc. Il peut être généraliste ou spécialisé dans un ou plusieurs domaines comme le droit du travail, le droit des contrats, le droit de l'immobilier, ou plus généralement les contentieux.

Fonctions

Les fonctions du juriste d'entreprise sont très variées, car les problématiques à traiter sont nombreuses, qu'il s'agisse de conseiller le régime fiscal le plus favorable, de finaliser un plan social, de négocier et de rédiger des contrats. Ce juriste confirmé conseille et informe les services de l'entreprise des lois en vigueur et des évolutions du droit. En pratiquant une veille juridique constante, il accompagne les démarches et les projets en cours. Sa connaissance des réglementations doit être complète, car on attend de lui une expertise.

Qualités requises

Rigoureux, diplomate et objectif, le juriste d'entreprise a le sens du contact et la volonté d'agir et de trouver des solutions concrètes dans le respect de la loi.

Il maîtrise les différents aspects du monde de l'entreprise, de la finance et de l'économie et doit pouvoir apporter des réponses précises aux questions qui se posent dans les dossiers à traiter. Il est tenu à des exigences déontologiques et de moralité.

Il doit savoir travailler en équipe car, généralement rattaché à la direction générale, il participe avec d'autres aux décisions commerciales, financières et techniques. Sa maîtrise de l'outil informatique et de l'utilisation des bases de données juridiques est indispensable.

Formation et expérience

Pour devenir juriste au sein d'une entreprise, il faut avoir suivi au minimum une formation juridique et disposer d'un master, de niveau bac + 5, et plus.

Les doubles profils (master de droit + diplôme de juriste-conseil d'entreprise [DJCE] ou master de droit + école de commerce, institut d'études politiques [IEP] ou diplôme de droit anglo-saxon) sont particulièrement appréciés par les employeurs.

La pratique de l'anglais, voire d'une seconde langue, est désormais indispensable.

Salaire

La rémunération de l'ordre de 2 500 à 3 000 euros brut par mois en début de carrière peut évoluer très vite.

Se documenter

- > Association française des juristes d'entreprise : www.afje.org
- > Fiche métier sur le site de l'Onisep : www.onisep.fr
- > Le site Métiers du ministère de la Justice : www.metiers.justice.gouv.fr
- > Village de la justice : www.village-justice.com
- > Fédération nationale pour le droit de l'entreprise : www.fnnde.asso.fr